

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CET) du 03/12/2025

Membres présents : Mme CHAN YUE TACK, proviseure, présidente du conseil – M. BUSUTTIL, Cocac adjoint, représentant du Cocac – Mme AKTAS-VALLIER, proviseure adjointe – Mme CHARLES, directrice de l'école primaire – M. SY, secrétaire général – M. LEQUEUX, conseiller principal d'éducation – MM LEBROU, MOTTIER, CALVAR, BONNEMAIN et Mme LOVATT-ISNARD, représentants des personnels enseignants et d'éducation – Mme NGUYEN Vu Quynh Anh, représentante des personnels administratifs et de service – Mmes NGUYEN Mai Hong, DUONG Thuy Linh & MM CHAROY, NUSS, représentants des parents d'élèves — M. DEBUC Gabriel & Mme NGUYEN Khanh Linh, représentants des élèves

Membre invité : M. GAYRARD, agent comptable secondaire

La proviseure ouvre la séance à 16h34, le quorum étant atteint avec 18 personnes présentes.

Secrétaires de séance : Mme Aktas-Vallier et M. Nuss

1. Approbation du procès-verbal du CET du 04 juin 2025 et du 30 septembre 2025 et approbation de l'ordre du jour du CET du 03 décembre 2025

ODJ : Voté à l'unanimité des présents

PV : Voté à l'unanimité des présents

2. Installation des instances et calendrier des instances 2025-2026

La proviseure présente le règlement intérieur et précise le jour et l'heure : Mercredi 16h30

Approuvé à l'unanimité

3. Bilan de rentrée

4. Bilan du Conseil d'école du mercredi 05 novembre 2025 et du CSD du mardi 04 novembre 2025

Pas de remarque particulière

5. Aspects financiers 1^{er} trimestre et présentation du budget initial 2026 (BI)

Le secrétaire général (SG) rappelle que notre CET initialement prévu le 26 novembre a été repoussé ce jour, 3 décembre. Malgré ce report, il est malheureusement contraint d'annoncer qu'il n'est pas en mesure de présenter le budget. L'agence a demandé de reporter à nouveau cette présentation d'une semaine encore. Aussi, il est important de partager avec les membres à la fois le contexte mais également les éléments dont nous disposons aujourd'hui et qui ont amené à reporter cette présentation.

Aujourd'hui, la situation financière de l'agence est préoccupante avec un déficit structurel lié à la charge de la pension civile des personnels détachés qui perdure depuis un certain temps. La mise en place d'un groupe de travail dès le mois de juin 2025 a permis de réfléchir à des pistes de réformes qui sont

actuellement à l'étude. Ce projet de réforme est piloté par la DGM (direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères).

Quelques informations à retenir sur la situation de l'agence et qui font qu'une réforme est inéluctable :

L'agence qui est un opérateur public a un déficit important qui l'expose à un défaut de paiement avec comme conséquence la difficulté à terme de payer les salaires des fonctionnaires détachés. En effet, sans réforme, la trésorerie projetée en fin 2026 est estimée à 9 millions d'euros alors que le seuil critique est de 55 millions.

La subvention pour charge de service public de la MEAE a connu une baisse de 13% sur les deux dernières années. Une diminution de la subvention dans un contexte de restriction budgétaire.

Aujourd'hui, le ministère des finances tire la sonnette d'alarme et ne souhaite plus que l'agence repose sur la subvention pour charge de service public pour prendre en charge le montant de la pension civile de ces personnels détachés.

Lors du transfert de cette charge en 2009, l'agence avait reçu une subvention de 120 millions d'euros. Cette subvention est restée stable depuis 16 ans alors que le poids de la pension civile n'a pas cessé de grimper pour plusieurs raisons : La prise en compte du GVT et l'évolution constant du taux de la part employeur de la pension civile. Ce taux a grimper de 38 points passant de 40% en 2009 à 78.28% en 2025. Et il est annoncé encore pour 2026 une augmentation de 4 points qui ferait passer le taux à 82.28%. L'agence est confrontée à cette masse salariale qu'elle ne peut pas maîtriser dans la mesure où c'est du réglementaire et du contractuel.

Aujourd'hui, le montant consacré par l'agence à la pension civile est de 180 millions d'euros.

Un écart donc de 60 millions d'euros qu'il faut combler immédiatement.

Les pistes évoquées : dans un premier temps par l'agence :

Une augmentation de la PFC (la participation financière complémentaire) de 4 points qui passerait de 6 à 10%

Cette piste n'a pas été finalement retenue.

D'autres pistes ont été évoquées :

Ce qui est annoncé et qui en tout cas est privilégié par la direction générale c'est une contribution nouvelle de 35% de la part employeur de la pension civile qui serait facturée au EGD dès le 1^{er} janvier 2026, puis 50% en 2027. Ces mesures annoncées devront faire l'objet d'une validation lors du prochain CA du 18 décembre 2025

La direction générale de l'agence a tenu une réunion avec le EGD le 27 novembre 2025 pour nous informer de la tenue d'une réunion avec Bercy le 5 décembre 2025 pour valider en amont du CA les propositions. Après cette réunion, les EGD seront destinataires des éléments retenus pour la contribution annoncée.

C'est la première fois que les EGD n'arrivent pas à présenter leur budget à une date aussi avancée de l'année. Cela montre que l'agence est dans une situation compliquée : il faut, à la fois, avancer des mesures mais attendre que les propositions de réformes soient validées.

La réforme annoncée va concerner les EGD mais également les conventionnés et partenaires.

Les conventionnés seront mis à contribution sur la contribution sur la pension civile au même titre que les EGD mais à une différence près, la contribution pour 2026 ne s'appliquera que sur juillet et décembre 2026. Ils auront une période de discussion avec l'agence pour la signature d'un avenant à leur convention pour entériner les mesures.

Pour les partenaires : leur participation aux frais de fonctionnement du réseau sera portée à 4% des frais de scolarité et des frais de réinscription. C'est actuellement 2%. Cette évolution sera graduelle avec 0.5 point par an jusqu'à atteindre 4%. En revanche, les nouveaux partenaires seront sur 4% dès maintenant.

Les établissements partenaires emploient 2000 agents fonctionnaires en détachement directs.

En plus de ces pistes, l'agence s'inscrit dans une démarche de réduction de ses dépenses de fonctionnement donc il y a une économie de 3 millions d'euros qui est annoncée par la direction générale. Pour rappel : pour ceux qui le connaissent bien le siège de l'agence était en plein cœur de Paris et pour faire des économies, l'agence a déménagé en banlieue à St Ouen. Cela fait partie des mesures d'économies. Il est également annoncé la suppression de 10 postes en centrale sur 2026.

Pour le LFAY, dans ce contexte décrit, il faut s'attendre à une augmentation de notre contribution via les flux internes.

La direction annonce une réunion préparatoire pour les décisions qui vont nous impacter dès mercredi prochain, une fois les éléments connus.

Par conséquent, le prévisionnel des effectifs doit être le plus proche de la réalité d'où le vote du règlement financier modifié. Exercice compliqué sur du prévisionnel comme chaque année donc nous devons être au plus près de ce qui se fait. Le dialogue de gestion portera sur les postes de PDL et de détachés.

Le SG reprend sur les consignes de l'agence :

- Les prévisions budgétaires ne seront pas modifiées à ce stade, à l'exception de l'enveloppe d'investissement de plusieurs EGD
- Les éventuelles modifications budgétaires, rendues nécessaires par l'instauration de la nouvelle contribution (augmentation des droits de scolarité et/ou baisse des dépenses), seront effectuées lors d'un BR1-2026
- Les flux internes modifiés, incluant la nouvelle contribution, vous seront communiqués à l'issue du pré-CA de vendredi (avec la direction du budget)

Ce qui est proposé c'est une réunion préparatoire le 10 décembre avec les éléments de l'agence et une volonté de construire une trajectoire pluriannuelle.

Le représentant du personnel prend la parole et rappelle que quand il disait, il y a 4 ans, que l'agence faisait les poches des EGD il était visionnaire.

Le SG répond qu'il ne peut pas laisser dire ça et rappelle que notre taux de PRRD n'est que de 65%. Nous bénéficions donc toujours du soutien de l'agence et cela se voit avec l'aide nette.

Le représentant du personnel précise que le financier obéit à des directives politiques. Poids lourd sur le budget de l'agence qui pourrait être revu autrement : des charges qui augmentent et une baisse des subventions. Le constat est une volonté malheureusement de mettre l'agence au régime sec.

Un représentant du personnel mentionne la dimension politique.

Le représentant des parents ajoute qu'il est bien compris que le seul levier de ressources ce sont les frais de scolarité, ou baisser les dépenses. « On parle comme si on gérait le problème de l'agence. Nous sommes un grain de sable et donc immédiatement c'est politique ».

Le SG répond que l'agence nous met à disposition des enseignants qui sont devant les élèves. Le LFAY bénéficie de 27 détachés et l'agence demande une contribution pour atténuer cette charge. C'est la réalité.

Le représentant des parents poursuit en disant il faudrait une forme d'autonomie à la marge des établissements. Quelle est la contrepartie ? on risque d'avoir moins de parents qui souhaitent scolariser leur enfant.

Le SG tient à rassurer : sur 612 établissements du réseau, il y a 67 EGD et le LFAY fait partie des EGD qui sont un peu à l'abri dans la mesure où nous n'avons pas de problème de trésorerie, nous disposons d'équipement de qualité avec un bâtiment bien entretenu. À cela s'ajoute une progression des effectifs. Donc pas mal de signaux au vert.

Et pour répondre à la question : avons-nous la capacité financière à prendre notre part dans cet effort collectif ? la réponse est Oui.

Le représentant des parents dit que l'agence continuera à décider depuis Paris ce qu'il en est quel que soit notre position : nous avons cette impression qu'il n'y a pas eu d'anticipation.

Le SG : Un effort est demandé à tous pour les EGD, nous sommes des démembrements de l'agence mais pour les conventionnés, ils peuvent effectivement dénoncer la convention qui les lie à l'agence. Ils ont toute la latitude de dénoncer la convention et devenir des partenaires.

Quoi qu'il en soit, si nous sommes dans ce réseau c'est parce que nous sommes tous des établissements homologués. Et c'est aussi ça le trait d'union entre tous les établissements du réseau.

Le représentant des parents conclut : Notre objectif est de s'inscrire sur des années avec les professeurs et vous.

La proviseure rappelle : Qui dit masse salariale dit postes. Il y aura un impact sur la carte des emplois avec des suppressions de postes. Les postes de détachés vacants ou susceptibles d'être vacants ne sont plus reconduits automatiquement.

La proviseure précise qu'avec le calendrier avancé, c'est un exercice compliqué, en même temps on recrute et en même temps on reste en attente des décisions de l'agence et cela se fait au fil de l'eau. Un poste d'anglais déclaré vacant et un poste de PE et les autres susceptibles d'être vacants. Le poste d'anglais est maintenu mais un poste de PE a été gelé. Elle reste en dialogue avec l'agence pour ceux qui se déclareraient vacants jusqu'au 31 mars 2026 et espère une hémorragie moindre par rapport à ce qui se prévoit. Il faut être clairvoyants : par exemple, le poste PDL de PE qui part à la retraite n'a été ouvert que pour 6 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le dialogue de gestion va se tenir en mars, tout va être étudié ; effectifs par classe et groupe.

6. Voyages et sorties/Charte des voyages

Tableau des voyages présenté.

Le secrétaire général : Au dernier CA de juin déjà présenté et certains budgets ont évolué, le Prozap escalade a été abandonné. Certains parents s'étonnent du prix des voyages. Mais nous n'avons pas la maîtrise des billets d'avion et à chaque fois, les reliquats sont rendus aux familles.

Un représentant du personnel précise que Le numéro 10 « Maths en jeans » est annulé par manque d'élèves.

Beaucoup de voyages et un projet Festival en scène 300 euros. Dans le tarif des Prozap est inclus le montant de participation afin d'organiser l'hébergement, le transport, la demi-pension. L'école primaire a également de nombreux voyages : possible report de la classe de la PE qui quitte le LFAY.

Un représentant des parents demande : quand on est dans une augmentation des frais de scolarité, pourrait-on baisser le niveau des hôtels à la baisse ? qui discute les endroits de logement ? l'APE a été saisie par de nombreux parents et par le conseiller des Français de l'étranger.

Le secrétaire général rappelle l'historique : lors du CET du 24 novembre 2022, la direction a annulé un voyage à un coût jugé exorbitant. Les représentants des parents avaient estimé que c'était à eux d'en décider. La charte des voyages qui fixait un montant plafond de 600 euros a été modifiée dans ce sens.

Le représentant des parents indique qu'ils n'étaient pas présents. Ce qu'on veut vraiment savoir c'est comment cela fonctionne ? est-ce que vous pouvez suggérer la baisse des hôtels ? Le seuil ce n'est pas le sujet

La proviseure indique qu'il y a de nombreux facteurs. La 1^{ère} initiative vient des professeurs EPS d'y participer ou pas. C'est aussi à eux de s'assurer de l'équipement nécessaire pour accueillir un Prozap ou pas. Certains lycées sont mieux dotés que d'autres. Et certains pays ont un coût moindre par rapport à d'autres. La ligue sportive a relancé les Prozap après la Covid dans des pays où le coût était le moins élevé. En raison de la charge de travail supplémentaire pour l'organisation d'un Prozap, il a été demandé une rotation entre les établissements, c'est pour cela que Tokyo a pris les échecs, Kyoto le ping pong etc... La remarque sur l'hôtel 4 étoiles sera remontée. Mais il faut aussi tenir compte de la sécurité, le nombre d'élèves : on ne va pas loger une délégation par hôtel, ça multiplie les accompagnateurs et les interlocuteurs.

Un représentant du personnel cite un exemple : l'an passé, le pays d'accueil nous proposait des hôtels, mais les prix des billets d'avion étaient exorbitants, soit on faisait 4 escales pour deux jours soit on faisait direct et cela a un impact sur l'apport d'un valise cabine ou pas etc...

Le représentant des parents a répété : Est-ce que c'est possible que les prix baissent un peu.

Le secrétaire général confirme que cela sera remonté mais que pour lui, le seuil est une solution.

La proviseure précise qu'elle s'est renseignée et que la location des terrains de rugby sont spécifiques et coutent très chers. Il faut aussi savoir que sur des Prozap rugby, football, les délégations montent à 150/170 élèves : la capacité d'accueil de l'hôtel entre en jeu. Le représentant des parents demande un résumé des dépenses. Le secrétaire général explique que c'est avec le compte financier, à travers le bilan de tous les voyages.

La proviseure rappelle aux parents que c'est gratuit pour les familles quand nous organisons un Prozap à Hanoi.

Le représentant du personnel s'interroge sur la durée du voyage : c'est en fonction du nombre de participants.

Le secrétaire général : il y a de plus en plus de délégations et d'équipes aussi, il faut du temps pour que tout le monde joue.

Le représentant des parents demande que le détail résumé des coûts de transport et logement pour élèves et accompagnateurs soit fourni aux parents demandeurs et à l'APE comme cela est le cas pour le lycée Marguerite Duras de Saïgon. La proviseure indique que c'est noté.

Le conseiller principal d'éducation (CPE) demande si une contribution des entreprises des parents pour faire baisser les coûts serait possible.

Le représentant des parents répond que oui et pourquoi pas si c'est anticipé.

Vote à l'unanimité pour le tableau des voyages

7. Modifications du règlement financier (RF)

Quelques modifications du RF à soumettre.

L'objectif est de facturer les frais de réinscription pour éviter ce qu'on a pu connaître : des désinscriptions des familles qui ne préviennent pas.

Le représentant du personnel ajoute que certaines familles subissent aussi des mutations soudaines. Elles seront pénalisées.

Le secrétaire général poursuit les modifications souhaitées : Une partie sur l'assurance : on a gardé la responsabilité civile et on a renégocié avec Bao Viet. Dans le contrat, il n'y a pas la responsabilité civile donc pour être clair et transparent, on la retire car ce n'est pas mis en œuvre.

L'agent comptable explique qu'il a besoin que la modification du paiement apparaisse dans le RF pour être opposable.

Vote à l'unanimité des présents

8. IMP

Les référents cités nous permettent de coordonner des projets et d'être au plus près des élèves.

Pas d'opposition.

9. Présentation du Plan des actions de formation 2025-2026

La proviseure présente les chiffres :

- 9 formations admin: 15 inscrits
- 12 formations 1^{er} degré: 16 inscrits
- 17 formations 1^{er} et 2nd degrés: 20 inscrits
- 21 formations 2nd degré: 25 inscrits
- 4 personnels en cours de professionnalisation
- 1 PDL en formation continue soutenu par le LFAY

- Total de 81 personnels formés sur 148 personnels concernés
- 54,7% cette année contre 45,4% - Organisation de 30 formations contre 23 l'année dernière
- s'y ajoute le PLF: appropriation des outils innovants, Fablab, natation

Elle rappelle ce chiffre de 49.3% de personnels formés cette année. Nos personnels gagnent en compétences et en polyvalence. Sur les masters MEEF, discutés avec l'université, le professeur bénéficie d'une prise en charge par le LFAY et l'IRF.

Sur la formation secourisme : cette formation est importante car il est demandé 1 personnel formé lors des voyages scolaires.

Le CPE informe que l'objectif est de 80% de la population formée au GQS (Geste qui Sauve).

Les parents souhaitent être également formés, cette idée est retenue.

10. Projet d'évaluation bac 2025-2026

La proviseure adjointe précise que ce document est évolutif et doit suivre les recommandations, les circulaires. Cette année, il a été demandé d'ajouter une partie sur la gestion des fraudes d'où l'ajout et de préciser les coefficients. Sur ce dernier point, le LFAY laisse la main aux professeurs qui a toute latitude pour mettre les coefficients en fonction du travail donné.

Une fois voté, ce document sera diffusé aux familles et aux élèves.

Vote à l'unanimité

11. Conventions

- Convention avec l'institution Goethe qui propose de faire passer des certifications avec prise en charge des familles selon les tarifs ci-dessous sous réserve de la réussite au test de niveau :

- A1 (2.500.000 VND) : PASCH finance 3/4 → 625.000 VND à la charge des élèves
- A2 (3.000.000 VND) : PASCH finance 3/4 → 750.000 VND à la charge des élèves
- B1/B2 – élèves avancés : bourses PASCH intégrales, sous réserve de la réussite à un test de niveau ; information au GI 2 mois avant la session.

Vote : 1 abstention et 17 pour

- Convention avec l'IFV pour la subvention de la soirée du 24 novembre :

Le SCAC a accordé une subvention intégrale d'un montant de 4 326 euros pour la soirée consulaire.

L'agent comptable précise qu'il en a besoin pour encaisser.

Vote à l'unanimité

- Audit AEFE BEGES

Vous allez être destinataires d'un questionnaire à remplir. Les parents l'auront aussi.

500 questions où il faut collecter les réponses.

12. Questions diverses

Questions des personnels : Lors de l'année scolaire 2024-2025, la structure des classes mise en place à la rentrée de septembre 2024 nous avait été présentée en avril 2024. Cette annonce avait alors suscité des interrogations parmi les enseignants, notamment concernant la nouvelle organisation proposée.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2026, et au regard des effectifs actuels ainsi que des prévisions communiquées par les écoles partenaires, nous souhaitons savoir si vous disposez à ce stade d'une meilleure visibilité sur les effectifs prévus pour l'année prochaine.

Pourriez-vous nous indiquer quels sont les différents scénarios envisagés pour l'organisation des classes ? En particulier, est-il d'ores et déjà possible d'estimer si le maintien d'une cinquième classe de CP, en plus d'une cinquième classe de CE1, sera nécessaire ? Par ailleurs, dans l'hypothèse où une classe de maternelle devrait être fermée, pourriez-vous nous préciser ce qu'il adviendrait du poste d'ATSEM concerné ?"

Réponse : la proviseure évoque la difficulté de stabiliser les effectifs. Grand écart entre mars et septembre. Beaucoup de départs et d'arrivées sur toute l'année. Nous sommes à 1165 élèves aujourd'hui en dessous des 1180 constatés à la rentrée et ceux de l'an passé. En 2024, nous n'avions pas prévu une arrivée massive des CP. Le RF permettra d'être au plus près des effectifs et pertinents lors du dialogue de gestion. Les écoles partenaires sont sur un total de 30. Mais elles aussi sont soumises aux départs et entrées. Elle pense à une 5ème CP, une 5ème CE1 mais moins en CM1 et CM2 : il faudrait voir comment ça évolue sur ces niveaux-là. Son souhait est de ne pas fermer de classe de maternelle ni en général. D'où la soirée du 24 pour impulser auprès d'autres nationalités tierces.

Elle mentionne la réputation du LFAY qu'il faudrait casser : Il est difficile d'avoir une place au LFAY. Il faudrait maintenir le tableau des emplois et c'est en maternelle qu'on fidélise nos familles.

Si la fermeture d'une classe de maternelle est envisagée, le poste ASEM sera fermé. Mais il faudra jouer sur le double niveau à multiplier si nécessaire. Et donc elle ne souhaite pas de remarques qui divisent.

Le représentant du personnel affirme que ce qui a créé le malaise c'est que l'annonce a été tardive. Et la sensation que ce n'était pas suffisamment anticipé et que personne n'est à l'abri de se tromper.

La directrice de l'école primaire répond que l'ouverture de la 5ème CP a été tardive à cause des effectifs instables.

La proviseure rappelle que c'est la première année où on intègre les effectifs des petites écoles.

Le représentant des parents remarque que chercher ailleurs c'est une bonne chose mais c'est le test en français qui pose un problème. Il faudrait que les familles puissent avoir des cours à l'institut français et intégrer le LFAY dans de bonnes conditions.

La directrice met en garde : 15 jours à l'institut français ne suffisent pas et les représentants du personnel sont d'accord.

Le COCAC adjoint ajoute que le français enseigné est différent à l'institut français.

Un représentant du personnel ajoute qu'il y a ceux qui sont néo arrivants CE2, CM1 et ceux qui sont là depuis longtemps et qui traînent des difficultés. Nos dispositifs d'aide sont bien occupés et il n'y a pas vraiment en place sur néo. Est-il possible d'envisager une UPe2A mais pour cela il faut des moyens

Questions des parents : Pourriez-vous nous informer sur la mise en place de la nouvelle procédure en cas d'inondations ? (Évacuation, bus, information des parents, etc...)

La proviseure indique que c'est en cours. Des réunions de retour d'expériences ont été tenues avec l'APE et ADEN. On partait sur ces points : retour en bus si décision d'évacuer avant midi, si décision prise après midi mise à l'abri, ce qui laisse une forte latitude jusqu'en soirée. Elle rappelle que ce phénomène nouveau s'est accéléré cette année. Les parents doivent se faire à l'idée que leurs enfants resteront au LFAY. Les parents qui le pourront viendront récupérer leur enfant. À voir aussi comment ils réagissent car un afflux de parents en voiture pourrait bloquer l'accès à l'établissement. Le document sera présenté en CHSCT & CHS pour le PPMS de l'an prochain. ADEN a eau et nourriture pour la mise à l'abri.

En cas de force majeure, un système de remboursement partiel des frais de cantine et éventuellement d'activité est-il envisageable ?

Malgré l'insistance de la demande, le secrétaire général répond que nous sommes dans un système de mutualisation, pas à la prestation. Peu importe si un ou deux jours manqués. Dans le RF, ce n'est pas marqué. La facturation au forfait ne concerne que le 1^{er} degré. Sur le primaire, prestation forfaitaire à l'année, s'il n'y a pas de cantine, les parents sont facturés car nous avons nos charges. C'est comme les activités extrascolaires. Le représentant des parents note cette explication du secrétaire général mais indique que les montants touchés pour la cantine lors des inondations constituent objectivement un trop perçu dans la mesure où le prestataire n'a été payé que partiellement pour sa prestation. Le représentant des parents souhaiterait que les conséquences de ces cas de force majeure puissent être mieux détaillées dans le futur.

Pourrions-nous obtenir un résumé des budgets prévisionnels des voyages comme c'est le cas au lycée Marguerite Duras de Saïgon ? Nous comprenons que les coûts sont définis par les établissements organisateurs mais les montants proposés sont parfois élevés et peuvent conduire à une mise à l'écart de certains élèves pour des raisons financières. Cette position est partagée par des parents d'élèves du lycée Marguerite Duras ainsi que le représentant consulaire qui nous a contacté à ce sujet. Une baisse du coût de ces voyages à travers la zone Asie-Pacifique est-elle possible en coordination avec les autres établissements ?

Réponse apportée lors du CET

La mise en place d'une spécialité supplémentaire de type "numérique et sciences informatiques" comme à Saïgon peut-elle être envisagée ?

La proviseure est surprise de ces comparaisons avec Saïgon car peu comparable. L'offre d'enseignement est exhaustive au LFAY : on le voit à travers les EDT. Un équilibré est recherché : entre les sciences, les sciences humaines et le reste. Elle ne voit pas la nécessité d'ouvrir une NSI. On a un panel attractif

d'offre d'enseignement. Saïgon n'a pas de SELO, pas de théâtre et pas d'option EPS. De plus, le contexte n'est pas favorable à une création de cette spécialité et encore moins de poste dédié. Le numérique et l'IA sont mis en avant par les parents.

La proviseure rappelle que nous avons été désignés établissement pilote de l'innovation et des séquences sont expérimentées. Ce n'est pas parce qu'on ouvre NSI qu'on va être meilleur avec l'IA : on fait la Nuit du code et d'autres projets. Un représentant du personnel précise que nos élèves ont accès à des études d'informatique sans passer par l'EDS NSI

Suite au compte rendu des décisions prises par l'AEFE lors du Conseil d'Administration du 27 novembre 2025 sur la réforme d'envergure envisagée en France, quel avenir pour les lycées français de l'étranger et quelles mesures sont prévues pour faire face au déficit de l'AEFE ?

Réponse apportée lors du CET

Suite à l'arrêt maladie de deux professeurs de français, deux classes de 5e ont été prises en charge par plusieurs remplaçants. Les familles estiment que leurs enfants ont perdu 11 heures de cours au cours des 12 dernières semaines. Quelles mesures envisagez-vous pour compenser ces heures manquantes ? Par ailleurs, pouvez-vous préciser si un enseignant plus régulier sera désormais affecté à ces classes ?

La proviseure adjointe répond qu'il s'agit d'une seule classe car les 5eme de M. Cousin sont pris en charge depuis le début par Mme Le. Ensuite, ceux sont les professeurs de lettres qui ont dans un premier temps absorbé : les heures et les emplois du temps sont parfois incompatibles, il vaut mieux partir sur moins d'heures de remplacement que pas d'heures du tout. Difficultés dans le recrutement et arrêts de travail évolutifs. Dès que possible les heures sont remises mais en fonction des absences à venir. Un gros travail est effectué chaque semaine sur les absences prévisibles. Oui il y aura un remplaçant à partir du 5 janvier 2026, les remplaçants ont tous accès au cahier de texte et sont mis en relation les uns les autres pour la progression.

La proviseure remercie l'équipe de lettres pour leur réactivité et les heures effectuées, ainsi que la proviseure adjointe et le CPE pour la recherche de solutions au quotidien. Cela est confirmé par un représentant de parent.

La présidente du conseil,

(signé)

Les secrétaires de séance,

(signé)

Corinne CHAN YUE TACK
Proviseure

Magali AKTAS-VALLIER
Proviseure adjointe

Grégoire NUSS
Représentant des parents d'élève